

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/121

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme FRITIS, Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Mme RICARD, Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260924 - DL2026 - 121

Publiée le 19 octobre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/121 du 24 septembre 2026

OBJET : (412) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant la volonté de la ville de contribuer à l'apprentissage des futurs éducateurs sportifs, via les événements portés par les services de la ville en direction de l'enfance et la jeunesse.

Considérant que le partenariat entre la Commune est l'organisme de formation Trans-Faire sur l'année 2025 et au 1^{er} semestre 2026, est concluant,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Sannois et le Centre de formation Trans-Faire pour la mise à disposition de salles, en contrepartie de la mise à disposition de ressources humaines pour certaines actions Sannoisiennes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

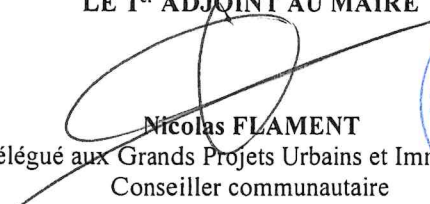
Article 3 : dit que la somme de 1 149,20 euros sera encaissé au budget principal.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

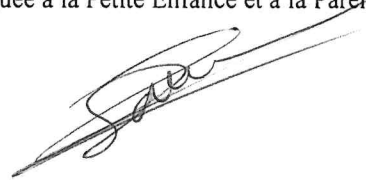
POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE


Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



LE SECRETAIRE DE SEANCE


Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité